Les comparutions immédiates à Bobigny : laxisme ou sévérité ?

16/12/2010 à 14h07

Six jours après la polémique sur la condamnation de policiers à de la prison ferme par le tribunal de Bobigny, les magistrats de Seine-Saint-Denis ont adopté mercredi une motion s'indignant des prises de positions publiques ayant conduit à contester cette décision de justice. Les syndicats de police avaient dénoncé des juges qui relâchent les trafiquants, mais mettent en prison les policiers.

Le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux avait parlé d'une sanction "disproportionnée". Les juges de Bobigny en ont assez des critiques. Ils dénoncent la polémique autour de la condamnation de policiers, la semaine dernière, et demandent à travailler en toute indépendance. Le reportage de Julien Dumond.

Les magistrats du Tribunal de Bobigny ne sont pas plus à gauche qu'ailleurs, simplement ils voient plus souvent des faits identiques qui leurs permettent de relativiser les sanctions."

RTL.fr

(Christophe 62)